



Analyse de vulnérabilité – Prélèvement d'eau de surface

Ville de Témiscaming – Édition 2025

Conformément au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*, la Ville de Témiscaming rend publics les renseignements à caractère public issus du **Rapport d'analyse de la vulnérabilité de la source pour le prélèvement d'eau de surface n° X2114319-2 – Édition 2025** (Englobe Corp., 21 janvier 2026).

1. Localisation et description du site de prélèvement

Localisation du site

Le site de prélèvement d'eau potable de la Ville de Témiscaming (numéro d'installation : **X2114319-2**) est utilisé en permanence pour alimenter environ **3 000 personnes**. L'eau est captée directement dans le **ruisseau Gordon** par une **crépine submergée de type Johnson**. La largeur du cours d'eau est d'environ **57 mètres** à la hauteur du site de prélèvement.

Coordonnées géographiques (NAD83, GRS1980)

- Latitude : **46,740277°**
- Longitude : **-79,067392°**

Description des installations

L'eau brute est acheminée depuis la prise d'eau vers la **station de pompage**, située à environ **89,5 m** au nord, puis vers l'**usine de traitement**, localisée à environ **175 m** au nord de la prise d'eau.

Les étapes de traitement de l'eau potable sont les suivantes :

- tamisage ;
- coagulation et floculation ;
- décantation ;
- sédimentation ;
- chloration.

Les produits chimiques utilisés sont l'**hypochlorite de sodium (12 %)** et la **soude caustique (25 %)**.

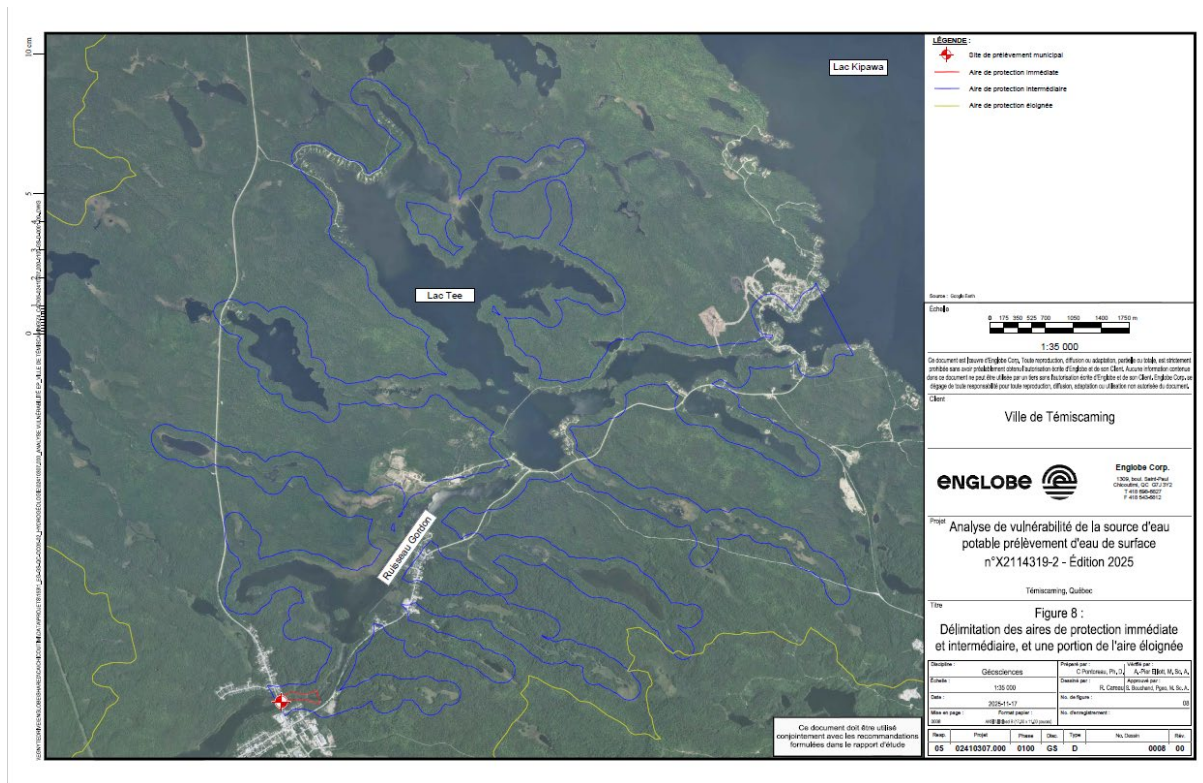
2. Aires de protection de la source de prélèvement

Les **aires de protection immédiate, intermédiaire et éloignée** du site de prélèvement ont été définies lors de l'analyse de vulnérabilité réalisée en 2019 et demeurent valides pour l'édition 2025.

L'**aire de protection éloignée correspond au bassin versant du ruisseau Gordon.**

Un **plan de localisation des aires de protection** est présenté à la **figure 8 de l'annexe A** du rapport d'analyse de vulnérabilité 2025. Ce plan illustre :

- l'aire de protection immédiate ;
- l'aire de protection intermédiaire ;
- une portion de l'aire de protection éloignée.





3. Niveau de vulnérabilité des eaux de surface

Le niveau de vulnérabilité des eaux de surface a été évalué conformément à l'annexe IV du RPEP pour chacun des indicateurs applicables. Les résultats sont résumés ci-dessous.

| Indicateur évalué | Niveau de vulnérabilité |
|---|-------------------------|
| Vulnérabilité physique du site de prélèvement (A) | Faible |
| Vulnérabilité aux micro-organismes (B) | Faible |
| Vulnérabilité aux matières fertilisantes (C) | Faible |
| Vulnérabilité à la turbidité (D) | Faible |
| Vulnérabilité aux substances inorganiques (E) | Faible |
| Vulnérabilité aux substances organiques (F) | Faible |

Information complémentaire

Pour toute question concernant cette publication ou le prélèvement d'eau potable, vous pouvez communiquer avec la **Direction des travaux publics et des services techniques** de la Ville de Témiscaming.

Dernière mise à jour : mars 2026